



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 juillet 2022  
Français  
Original : anglais

## Mission de bons offices à Chypre

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [2618 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter d'ici au 5 juillet 2022 un rapport sur sa mission de bons offices, notamment sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives, axées sur les résultats et qui aboutissent à un règlement. Dans la résolution, le Conseil a engagé les dirigeants des deux communautés chypriotes grecques et chypriotes turques à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils ont prises à l'appui des dispositions de la présente résolution après son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6, 7 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable, et m'a prié également de faire figurer les informations ainsi reçues dans mon rapport. On trouvera les mises à jour présentées par les deux dirigeants dans les annexes I et II au présent rapport.

2. Le présent rapport porte essentiellement sur les faits nouveaux intervenus durant la période du 16 décembre 2021 au 14 juin 2022 et rend compte des activités menées dans le cadre de ma mission de bons offices, sous la direction de mon conseiller spécial adjoint pour Chypre, Colin Stewart. Il fait également le point du dialogue que je mène avec les parties et des entretiens effectués en mon nom, concernant ma proposition de désigner un envoyé des Nations Unies.

#### II. Considérations générales et contexte

3. Si la confiance du public quant à la possibilité de parvenir à un règlement est demeurée faible, depuis le précédent rapport sur ma mission de bons offices ([S/2021/1109](#)), des progrès ont néanmoins été accomplis entre les deux parties dans plusieurs domaines concrets. Dans les deux communautés, l'évolution politique interne et les questions socioéconomiques ont dominé le débat public et l'attention des médias.

4. Le paysage politique chypriote turc est resté marqué par l'incertitude et des clivages croissants. En République de Chypre, la campagne officielle a débuté en prévision de l'élection présidentielle qui doit se tenir en février 2023.

5. Les deux parties ont entrepris une action concertée pour revitaliser les travaux des comités techniques, à la demande du Conseil de sécurité. Ma mission de bons



offices s'est donc longuement concertée avec elles. Aux réunions trilatérales hebdomadaires, les représentants des deux dirigeants et le Conseiller spécial adjoint pour Chypre ont décidé de dissocier les travaux des comités techniques de la dynamique politique plus large concernant la question de Chypre, ce qui a favorisé la conclusion d'un certain nombre de nouveaux accords bilatéraux.

6. Ces nouveaux accords comprennent une étude préliminaire sur la gestion bicommunautaire des déchets d'équipements électriques et électroniques, la création d'une antenne de la salle de communication mixte dans le village bicommunautaire de Pyla/Pile, pour y combattre la criminalité, et la création d'un site Web qui permettra aux scientifiques d'échanger des informations afin de régler les problèmes écologiques sur l'ensemble de l'île, dans le cadre d'une initiative de consolidation de la paix environnementale entre les deux communautés. S'appuyant sur les divers résultats qui avaient été soulignés dans le précédent rapport sur ma mission de bons offices, ces nouveaux accords ont insufflé un nouvel élan aux travaux des comités et favorisé l'exécution et l'achèvement des projets en cours.

7. Il convient notamment de souligner qu'à la suite d'une demande du Conseil de sécurité, les deux dirigeants se sont entendus sur le Plan d'action conjoint sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement ou à un éventuel processus de règlement à Chypre (« Plan d'action »). Ils ont assisté le 13 avril au lancement officiel du Plan d'action dans la zone protégée par les Nations Unies sous les auspices du Conseiller spécial adjoint. La décision qu'ils ont prise d'y assister en personne a été interprétée comme un reflet de leur attachement à l'application des recommandations du Plan d'action. C'était la première fois qu'ils se rencontraient en personne depuis la réception organisée par le Conseiller spécial adjoint le 14 décembre 2021.

8. Le négociateur chypriote grec chevronné, Andreas Mavroyiannis, a quitté son poste le 15 mai 2021 et a été remplacé par Menelaos Menelaou. Les réunions trilatérales hebdomadaires tenues dans le cadre du dialogue mené sur les travaux des 12 comités techniques et les questions touchant à la vie quotidienne des Chypriotes se sont poursuivies sans interruption.

9. La situation épidémiologique due à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué de fluctuer et de compromettre la santé publique sur l'ensemble de l'île. Au cours de la période considérée, les taux de vaccination ont augmenté régulièrement et les indicateurs épidémiologiques se sont améliorés, ce qui a considérablement diminué la pression sur les systèmes de santé des deux communautés. Les restrictions liées à la COVID-19 ont donc été réduites de part et d'autre de l'île, y compris aux ports d'entrée. Le Comité technique de la santé a continué d'évaluer la situation et de communiquer les données épidémiologiques une semaine sur deux, ce qui a favorisé la coopération nord-sud sur la pandémie. D'après l'évaluation du 18 avril, il a décidé de lever à compter du 19 avril, pour la première fois depuis mars 2020, toutes les restrictions liées à la COVID-19 aux points de passage, décision qui a été saluée unanimement par les Chypriotes.

10. Malgré l'amélioration progressive de la situation de la santé publique, l'impact socioéconomique négatif de la pandémie a continué de s'accroître au cours de la période considérée, exacerbé par la guerre en Ukraine, qui a touché en particulier le secteur du tourisme. L'effet le plus prononcé a été observé dans le nord, où il est venu s'ajouter à la dévaluation de la livre turque et aux fortes restrictions au commerce, dans une économie marquée par l'hyperinflation et le chômage.

11. Le 20 mai, une lettre adressée par le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, au dirigeant chypriote turc, Ersin Tatar, a été transmise aux Chypriotes turcs à la réunion trilatérale hebdomadaire tenue entre les représentants des dirigeants et le Conseiller

spécial adjoint. Dans la lettre, il a énoncé les vues actuelles des Chypriotes grecs sur les points de convergence dégagés aux négociations antérieures et prié instamment le dirigeant chypriote turc d'accepter la reprise de négociations sur le fond, selon ces mêmes points. Il rappelait également un train de mesures de confiance qu'il avait proposé pour la première fois sous sa forme actuelle en 2020 et qu'il souhaitait soumettre à un débat.

12. Au cours de la période considérée, quelques activités observées sur l'île et alentour ont contribué à accroître la méfiance, tant entre les parties qu'au sein de chaque communauté, comme décrit dans le dernier rapport en date sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) (S/2022/533). Dans le même temps, pour donner suite aux appels du Conseil de sécurité qui demandait aux parties de réduire les obstacles existants aux contacts intercommunautaires et de renforcer la confiance concernant la coopération économique et commerciale, des mesures ont été prises aux points de passage, entraînant une légère amélioration, tandis que des indications étaient données quant à un assouplissement à l'avenir des restrictions au commerce de part et d'autre de la Ligne verte.

13. La situation régionale a connu des hauts et des bas, durant la période considérée. Les relations entre les puissances garantes, la Grèce et la Türkiye, ont semblé s'améliorer, en particulier en mars, mais les tensions sont progressivement remontées vers la fin de la période considérée.

14. Les chefs religieux de Chypre sont demeurés unis dans leur attachement à l'instauration de la confiance et de la réconciliation. Ils ont continué de s'entretenir dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous les auspices de l'ambassade de Suède. Malgré l'âpre climat politique général, ils ont cherché activement à faire progresser la liberté de religion et d'autres droits humains, ainsi qu'à promouvoir le dialogue et la coexistence pacifique. Au mois de mars, ils se sont mis à collaborer étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les chefs des communautés religieuses de Chypre pour remédier à la situation désastreuse des mineurs non accompagnés originaires d'Afrique, qui sont victimes de la traite des personnes et de l'exploitation.

15. Les représentants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se réunir régulièrement sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. Ils ont échangé des vues sur l'évolution de la situation sur l'île et dans la région et reconfirmé leur attachement à la création d'un climat propice à la reprise éventuelle des négociations officielles sur la question de Chypre au niveau des dirigeants. Ils ont également mis l'accent sur l'importance des mesures de confiance conjointes et fait des suggestions à ce propos, évoqué l'importance des travaux des comités techniques et exprimé leur volonté de se mobiliser davantage auprès des jeunes sur la question de Chypre.

### III. État d'avancement du processus

16. Les entretiens sur la voie à suivre se sont poursuivis entre les dirigeants des deux communautés et leurs représentants, ainsi qu'avec les représentants de la Grèce, de la Türkiye et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Dans ce cadre, le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Miroslav Jenča, s'est rendu à Chypre (10-13 avril), en Grèce (3-4 mai) et au Royaume-Uni (5-6 mai). Une visite en Türkiye et de nouveaux entretiens avec les dirigeants chypriotes sont également prévus. Si tous les interlocuteurs se sont déclarés favorables à la poursuite de l'action menée, les entretiens ont révélé des divergences entre eux sur le rôle et le mandat de l'envoyé. Les efforts se poursuivent à cet égard

pour chercher à établir quelles modalités seraient les plus à même d'aider les parties à aller de l'avant.

#### **IV. État d'avancement du processus : accomplissement de la mission de bons offices**

17. Ma mission de bons offices a continué de multiplier les contacts avec un large réseau d'interlocuteurs, tant sur l'île que dans les capitales concernées, le Conseiller spécial adjoint ayant tenu 52 réunions avec les deux dirigeants et leurs représentants, des chefs de partis politiques, des chefs religieux et des membres d'organisations de la société civile. En outre, 27 réunions ont eu lieu avec des représentants de l'Union européenne, de la Banque mondiale et du corps diplomatique. Les entretiens ont porté sur un large éventail de questions liées à la création de conditions propices au processus de paix, aux effets de la pandémie, à des mesures de confiance mutuellement acceptables et à la promotion des travaux des comités techniques. Des membres du personnel de ma mission de bons offices ont également effectué des visites de travail à Ankara, Istanbul, Athènes et Bruxelles pour s'entretenir avec des responsables grecs, turcs et de l'Union européenne. Enfin, le Conseiller spécial adjoint a tenu des réunions de haut niveau avec des responsables de haut rang de plusieurs États Membres qui étaient en visite.

18. Douze comités techniques constitués par les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs pour renforcer la confiance et améliorer la vie quotidienne des Chypriotes ont poursuivi leurs importants travaux bicommunautaires. La mission de bons offices a continué de coordonner et de faciliter ces travaux avec l'appui de l'UNFICYP, pour veiller au dialogue et à la coopération entre les deux parties. Les comités sont souvent perçus comme des modèles de camaraderie et de coopération bicommunautaires et la gestation d'idées et de projets en leur sein contribuent à renforcer la confiance. Du fait du processus d'approbation politique mis en place, il a fallu parfois renégocier des accords techniques avant d'en approuver la mise à exécution, ce qui a entraîné des retards dans les travaux des comités. Un accord en janvier entre les représentants des dirigeants a toutefois permis de débloquer des divergences sur le libellé employé et de progresser à nouveau.

19. Mettant à profit les accords conclus ces derniers mois, les comités techniques ont poursuivi leurs travaux sur cette lancée, ce qui a favorisé l'adoption, la mise en œuvre ou le parachèvement de plus de 20 initiatives durant la période considérée. Les Comités techniques des télécommunications et de la radiodiffusion, du patrimoine culturel, de la culture et de la criminalité et des questions pénales, des affaires économiques et commerciales, de l'environnement, de l'égalité des sexes et de la santé sont tous restés actifs. Dans le même temps, des problèmes liés à la composition des comités, de formulation ou d'autres dynamiques négatives ont entravé les activités des Comités techniques de gestion des crises, des points de passage, de l'éducation et des questions humanitaires.

20. Le Comité technique de la santé a maintenu de fréquents contacts entre les deux coprésidents et les experts, qui ont échangé deux fois par semaine des informations sur l'épidémiologie et les mesures liées à la COVID-19 et à la vaccination. Il a continué de synchroniser et d'adapter progressivement les mesures liées à la COVID-19 des deux parties concernant les points de passage et a publié le 24 janvier, le 3 mars et le 18 avril, des communiqués de presse par l'entremise du porte-parole de l'ONU à Chypre, annonçant le niveau épidémiologique et les mesures restrictives à prendre ou à abroger. Il a continué de jouer un rôle déterminant dans la supervision du transfert des vaccins à la communauté chypriote turque, qui avait été approuvé par l'Union européenne. Il a passé en revue les moyens de garantir l'égalité d'accès des

Chypriotes turcs au certificat COVID-19 numérique de l'Union européenne, accès qui demeure cependant problématique.

21. Mis à part l'échange constant d'informations sur la criminalité entre les deux communautés au moyen de la salle de communication mixte, le Comité technique de la criminalité et des questions pénales a organisé un programme de formation à l'intention des nouveaux membres de l'antenne de la salle de communication mixte à Pyla/Pile du 8 au 11 avril. Cette nouvelle antenne, inaugurée officiellement le 15 avril dans ce village bicommunautaire, a pour vocation d'améliorer l'échange d'informations relatives à la criminalité et aux questions pénales, ce qui facilitera la coordination de l'action de prévention.

22. Le Plan d'action élaboré par le Comité technique de l'égalité des sexes et adopté par les deux dirigeants comprend des recommandations d'ordre pratique portant sur trois questions clefs : comment assurer une représentation pleine, égale et véritable des femmes, comment se concerter avec la société civile, y compris les organisations de femmes, afin de solliciter leurs avis et comment intégrer la prise en compte des questions de genre. Le lancement du Plan d'action, le 13 avril, a été une première mesure importante en vue d'un engagement plus vaste de la société civile visant à faire connaître les dispositions du plan et à définir les prochaines étapes en vue d'une exécution intégrale.

23. Le Comité technique du patrimoine culturel a approuvé une nouvelle initiative numérique, qui vise à mettre à profit les avantages de la numérisation aux fins de la protection et de la promotion du patrimoine culturel, en mettant un accent particulier sur les jeunes. À la suite de la tenue de débats au comité directeur de l'instrument de soutien aux comités techniques, des activités sont également envisagées dans le cadre d'une initiative intitulée « Monuments du patrimoine culturel de grande importance ».

24. Le Comité technique de l'environnement, porté par une dynamique positive, a tenu des réunions régulières et fourni un modèle de communication efficace entre les coprésidents. Il a mis en place un site Web qui servira de plateforme aux scientifiques et aux militants pour qu'ils collaborent à la protection de l'environnement et à la lutte contre les effets néfastes de la crise climatique. Il a également poursuivi ses visites conjointes sur les sites afin d'évaluer et de proposer des recommandations relatives au règlement des problèmes environnementaux sur l'île.

25. Le Comité technique des affaires économiques et commerciales a tenu des réunions régulières et abordé la manière de faire avancer sa liste de priorités. La proposition relative à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques ayant été approuvée par les représentants des dirigeants, des travaux sur une étude préliminaire de faisabilité devraient être entrepris au cours de la prochaine phase. Par ailleurs, la proposition relative à un concours de vidéo et de dessin à l'intention des enfants et des jeunes, portant sur les « Monuments culturels de l'île », élaborée par le Comité technique de la culture, a été approuvée et les mesures d'exécution sont en cours d'élaboration.

26. Depuis l'accord conclu entre les deux parties en novembre 2021 visant à introduire la norme 5G sur l'île et l'achèvement de la procédure d'appel d'offres de l'Union européenne qui a suivi, le Comité technique des télécommunications et de la radiodiffusion a poursuivi ses travaux pour veiller à l'exécution de l'accord, selon la feuille de route décidée par les deux dirigeants.

27. Le Comité technique de l'éducation ne s'est pas réuni pendant la période considérée et, exception faite du projet d'éducation à la paix intitulé « Imagine », n'a élaboré ou mis en œuvre aucune initiative et n'a accompli aucun progrès pour ce qui est d'intensifier les efforts visant à promouvoir l'éducation à la paix sur l'île ou d'avoir les moyens d'appliquer les recommandations figurant dans son rapport

conjoint de 2017, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité. Le projet « Imagine » a cependant redémarré avec succès et est exécuté sous les auspices du Comité technique par l'Association pour le dialogue et la recherche historiques et la Maison de la coopération. Il a permis, pendant l'année scolaire 2021-2022, de toucher 1 000 élèves, de former 120 enseignants et d'obtenir la participation de 36 élèves des deux communautés à une promenade à pied éducative dans Nicosie.

28. Les comités techniques ont continué de soumettre des propositions de projet à l'instrument de soutien financé par l'Union européenne, créé en 2019 en coopération avec la Commission européenne, la mission de bons offices et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'aider les comités à renforcer leurs capacités et à améliorer l'effet et la visibilité de leurs travaux. Le comité directeur de l'instrument (composé de ma mission de bons offices, du PNUD, de la Commission européenne et des coordonnateurs chypriotes grecs et chypriotes turcs des comités techniques) a examiné et approuvé plusieurs projets, notamment ceux relatifs aux Comités techniques des affaires économiques et commerciales, de l'environnement et de la culture.

29. Si les migrations irrégulières sur l'île ont fait l'objet d'entretiens approfondis entre les parties, notamment dans le cadre des réunions hebdomadaires du Conseiller spécial adjoint, des divergences subsistent sur la manière de remédier efficacement à ce phénomène croissant. Les entités des Nations Unies à Chypre (dont la mission de bons offices, l'UNFICYP et le HCR) continuent de se concerter sur cette question importante avec les deux parties. On trouvera de plus amples détails dans le dernier rapport en date sur l'UNFICYP ([S/2022/533](#)).

30. Compte tenu de l'importance que revêtent les acteurs de la société civile pour aboutir à un règlement qui soit durable, ma mission de bons offices a maintenu activement un réseau étendu de contacts avec la société civile, et le Conseiller spécial adjoint leur a accordé une place de choix dans ses plans de sensibilisation, les épaulant et les encourageant à se mobiliser et à participer à des activités plus vastes de consolidation de la paix sur l'île.

31. Le 22 mars, une table ronde conjointe a été organisée avec la Banque mondiale pour s'entretenir des possibilités économiques sur l'île, à laquelle ont participé des entrepreneurs chypriotes grecs et chypriotes turcs, des économistes, des commerçants, des femmes, des jeunes et des représentants des deux chambres de commerce respectives. Les débats ont porté sur l'optimisation des possibilités de commerce intra-insulaire, l'élimination des facteurs d'entrave et l'application du règlement relatif à la Ligne verte. Plusieurs participants ont évoqué des solutions innovantes pour faciliter les passages, notamment celle de la numérisation, qui permettrait d'éviter les encombrements actuels.

32. Le 21 mars, le Conseiller spécial adjoint a rencontré les responsables des syndicats de part et d'autre de l'île pour évoquer un projet commun visant à faciliter l'emploi de travailleurs chypriotes turcs dans les entreprises chypriotes grecques. Des membres du personnel de ma mission de bons offices ont également participé au jury d'un concours intercommunautaire d'entrepreneuriat social, dans le cadre duquel des étudiants et des jeunes de l'ensemble de l'île ont argumenté en faveur d'idées de commerce liées à l'entrepreneuriat social et aux objectifs de développement durable.

33. Ma mission de bons offices a continué de travailler avec l'UNFICYP pour épauler les initiatives et les activités de consolidation environnementale de la paix afin de mettre en avant les problèmes écologiques et de proposer des solutions dans la zone tampon, sur l'ensemble de l'île et au niveau régional. Le personnel de la mission a également continué d'informer régulièrement les étudiants et les jeunes sur le mandat et les activités de la mission de bons offices.

## V. Observations

34. Ces six derniers mois, les faits nouveaux survenus sur les plans économique et politique internes, les effets persistants de la pandémie de COVID-19 et les tensions régionales ont mobilisé l'attention des deux communautés, d'où une certaine réticence à trouver un terrain d'entente en vue d'une reprise des négociations, tandis que les positions restaient très éloignées l'une de l'autre.

35. Malgré l'absence persistante d'une reprise de négociations en bonne et due forme et en dépit du faible attachement aux questions de fond dans les pourparlers de paix, les deux dirigeants et leurs représentants ont continué de se réunir et de se concerter avec le Conseiller spécial adjoint et des mesures concrètes ont été prises pour régler des questions d'intérêt commun. Ma mission de bons offices a également continué d'aider à faciliter le dialogue à divers niveaux et de promouvoir les contacts et le rapprochement entre les communautés, à l'aide d'une diplomatie préventive visant à atténuer la dégradation des rapports entre les deux camps et le climat politique général. Au cours de la période considérée, les deux communautés de l'île se sont fortement employées à protéger les comités techniques des entraves politiques à leurs travaux. Je demande aux deux communautés de poursuivre ces efforts pour permettre aux comités d'opérer de façon plus efficace et de régler les questions qui ont des conséquences pour toute l'île.

36. Les comités techniques continuent d'effectuer d'importants travaux, quoiqu'à des degrés d'efficacité variables. Beaucoup ont progressé en faisant effectivement montre d'un engagement personnel et de responsabilisation politique et en mettant à profit le savoir-faire disponible. D'importants progrès ont été accomplis par les Comités techniques des télécommunications et de la radiodiffusion, du patrimoine culturel, de la criminalité et des questions pénales, de l'environnement, des affaires économiques et commerciales, de l'égalité des sexes et de la santé. Dans le même temps, des problèmes ont entravé le bon fonctionnement des Comités techniques des points de passage, de la culture, de l'éducation, de gestion des crises et des questions humanitaires. Je demande aux deux dirigeants de veiller à ce que les nominations soient faites dans les délais, selon que de besoin, pour doter les comités de personnel et leur donner les moyens d'élaborer des propositions et d'exécuter les projets afin de renforcer davantage les contacts intercommunautaires et d'améliorer la vie quotidienne de tous les Chypriotes.

37. Je me félicite du lancement du Plan d'action et engage les deux dirigeants à aider le Comité technique de l'égalité des sexes à se concerter davantage avec les diverses parties prenantes pour sensibiliser le public au Plan d'action et en élaborer les prochaines phases d'exécution. En l'absence persistante de négociations de fond, il convient de noter la présence des dirigeants à l'activité organisée à Nicosie pour le lancement du Plan d'action. Quant à l'avenir, je me réjouis que les dirigeants se soient engagés à garantir l'inclusion d'au moins 30 % de femmes dans les délégations futures, comme convenu, et les exhorte à en faire de même avec d'autres organismes, tels que les comités techniques, et à veiller à l'inclusion d'une prise en compte des questions de genre dans tout processus de négociation futur.

38. J'encourage le recours aux comités techniques pour promouvoir le rapprochement et la consolidation de la paix parmi les jeunes de l'île. Je me félicite de la mise en œuvre réussie du programme d'éducation à la paix « Imagine » durant l'année scolaire en cours, mais note avec préoccupation l'absence de progrès concernant d'autres projets menés sous l'égide du Comité technique de l'éducation. Aucun progrès n'a été fait à la demande du Conseil de sécurité pour lever les obstacles à la paix en procédant à un examen conjoint du matériel scolaire, notamment les manuels, et je demande à toutes les parties d'épauler cette importante activité qui

pourrait concourir à renforcer la confiance entre les communautés. De plus, l'idée d'une coopération dans le sport pour rapprocher les jeunes et promouvoir les contacts entre les deux communautés au moyen d'activités sportives, notamment par la création d'un comité technique en la matière, mérite d'être examinée plus avant.

39. Au vu des effets extrêmes des changements climatiques et de la fréquence accrue des feux incontrôlés et des inondations sur l'île, les comités techniques gagneraient à être davantage mis à contribution. J'encourage la coopération entre les deux communautés sur ces questions importantes, notamment au moyen des comités chargés de l'environnement et de la gestion des crises.

40. Je me félicite de l'action menée par le Comité technique de la criminalité et des questions pénales concernant l'achèvement de la mise en place de l'antenne de sa salle de communication mixte à Pyla/Pile. J'encourage également les deux dirigeants et leurs représentants à trouver des moyens mutuellement acceptables de régler les questions liées à la migration irrégulière.

41. J'engage les deux dirigeants et leurs représentants à amorcer un dialogue constructif et les exhorte à se mettre d'accord et à appliquer des mesures de confiance mutuellement acceptables, à même de contribuer à l'instauration d'un climat plus propice à un règlement. L'ONU se tient prête à faciliter un tel dialogue.

42. Je me fais une fois de plus l'écho de l'appui du Conseil de sécurité à une plus grande concertation avec la société civile et j'exhorte les deux dirigeants à encourager les contacts et la coopération de manière plus explicite entre les deux communautés. Je demande également aux dirigeants d'ambitionner une coopération et des liens plus inclusifs entre les deux communautés et, à terme, au cours du processus de paix et, conformément aux meilleures pratiques récentes internationales, d'obtenir la participation des groupes sous-représentés, dont les femmes, les minorités, les jeunes et les personnes en situation de handicap, aux débats portant sur un avenir partagé sur l'île et à y intégrer donc leurs vues.

43. Les initiatives menées à l'échelle de l'île en fonction des intérêts, comme celles de faire participer les syndicats et celles relatives à la protection de l'environnement, sont louables. Au moyen de tentatives conjointes de régler des problèmes communs, elles permettent non seulement de resserrer les liens économiques et autres entre les communautés mais aussi d'étayer les arguments en faveur d'un règlement global à Chypre en démontrant les avantages du fait de travailler ensemble. Le Conseiller spécial adjoint a préconisé plus d'initiatives pour accroître la coopération économique, compte tenu de la méfiance exacerbée par les difficultés économiques auxquelles se heurte la communauté chypriote turque, et j'encourage vivement les deux dirigeants à envisager de telles initiatives. Ma mission de bons offices et l'UNFICYP ont été et continuent d'être attachés à l'octroi d'un appui au rapprochement des Chypriotes afin qu'ils travaillent sur des questions d'importance commune sur l'île, comme l'entrepreneuriat et la consolidation de la paix environnementale.

44. Je me déclare à nouveau préoccupé par les faits nouveaux intervenus dans la zone clôturée de Varosha. La position de l'Organisation des Nations Unies sur Varosha demeure inchangée. Je rappelle les décisions du Conseil de sécurité sur la question, notamment les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), et souligne l'importance d'y adhérer pleinement.

45. Je demeure préoccupé par les tensions régnant à Chypre, dans ses environs et dans la région de la Méditerranée orientale. J'exhorte toutes les parties concernées à éviter tout acte unilatéral susceptible d'exacerber les tensions, et je demande de nouveau que de sérieux efforts soient entrepris pour les désamorcer. Je rappelle également que les ressources naturelles dans l'île et ses environs doivent avantager

les deux communautés et inciter fortement les parties à rechercher d'urgence des solutions mutuellement acceptables et durables aux désaccords liés aux ressources naturelles et aux projets de coopération énergétique en cours ou prévus dans la région, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes concernées.

46. En l'absence persistante de dialogue de fond sur la question de Chypre entre les deux parties et compte tenu du climat politique et socioéconomique actuel, les perspectives de parvenir à un terrain d'entente concernant le processus de paix à Chypre demeurent incertains pour l'heure. Tandis que les vues sur le rôle et le mandat d'un envoyé des Nations Unies continuent de diverger, aucun accord n'a encore été conclu concernant les modalités de la désignation de cet envoyé, qui pourraient s'étendre aux moyens de trouver un terrain d'entente en vue d'une reprise des négociations et d'un règlement durable à Chypre. Notre concertation avec les deux parties et les puissances garantes se poursuit à cet égard. Il convient de rappeler que l'avenir du processus reste aux mains des parties. Tandis que nous continuons de les aider à trouver un terrain d'entente, il leur est indispensable de faire de preuve de volonté politique et de souplesse. Un envoyé des Nations Unies qui mènerait une concertation avec les parties pourrait apporter un appui essentiel à cet égard.

47. Tout en soulignant l'importance des travaux des comités techniques et l'effet positif des mesures visant à renforcer la confiance entre les deux communautés, je suis persuadé que seuls des progrès véritables permettant de parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations concrètes axées sur les résultats aboutissant à un règlement donneront aux Chypriotes et à la communauté internationale l'assurance de la possibilité réelle d'un avenir partagé sur l'île. J'ai maintenu des contacts et un dialogue avec les parties, tout comme le Conseiller spécial adjoint et les hauts fonctionnaires au Siège, et nous continuerons sur cette voie pendant la prochaine période. Dans ces efforts, je reste guidé par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui ont établi les paramètres des Nations Unies.

48. J'engage une fois de plus les Chypriotes à définir activement l'avenir de l'île et à regarder de l'avant avec pragmatisme. Des efforts constants sont nécessaires pour trouver une façon mutuellement acceptable d'aller de l'avant et d'obtenir à terme un règlement de la question de Chypre et d'apporter la paix et la prospérité pour tous. En attendant, j'encourage les puissances garantes à appuyer le dialogue et la coopération entre les deux communautés.

49. Je tiens à remercier une fois de plus les partenaires, en particulier la Banque mondiale et la Commission européenne, qui ont continué d'appuyer les travaux des deux missions des Nations Unies à Chypre, du PNUD et du Comité des personnes disparues à Chypre et contribué à la mise en œuvre des mesures de confiance.

50. Je voudrais enfin remercier mon conseiller spécial adjoint, Colin Stewart, et le personnel de ma mission de bons offices à Chypre pour le dévouement et l'engagement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement des tâches qui leur ont été confiées.

## Annexe I

### **Compte rendu écrit du dirigeant chypriote grec à l'intention de la mission de bons offices du Secrétaire général, présenté conformément à la résolution 2618 (2022) du Conseil de sécurité**

Le présent document fait suite à la résolution 2618 (2022) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier a « engagé les dirigeants des deux communautés à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils ont prises à l'appui des dispositions de la résolution après son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5, 6, 7 et 8, en vue de parvenir à un règlement global et durable ».

Y sont exposés tous les faits nouveaux ayant un lien avec les activités menées pour que le processus de paix reprenne sous l'égide de la mission de bons offices du Secrétaire général, qu'elles aient un caractère interétatique ou intercommunautaire. L'utilisation du terme « communautés » ne remet pas en question le statut de la République de Chypre en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et les références faites à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) s'entendent sans préjudice de son statut de pays hôte de la Force de la République de Chypre.

#### **I. Mesures visant à reprendre le processus de paix**

Les efforts en faveur d'une reprise du processus de paix, depuis l'échec de la Conférence sur Chypre, tenue en juillet 2017 à Crans-Montana, sont entravés par la politique de la Turquie et de la partie chypriote turque visant à remettre en question les éléments convenus pour parvenir à une solution au problème de Chypre, approuvés dans les résolutions du Conseil de sécurité, à savoir le principe d'une fédération bicommunautaire et bizonale fondée sur l'égalité politique, comme le prévoient lesdites résolutions. Cette politique visant à entraver la reprise des négociations s'est également manifestée par le refus de la nomination d'un envoyé de l'ONU chargé de faciliter la reprise du processus de paix sur la base du mandat prévu dans les résolutions pertinentes du Conseil.

En ces temps, éprouvants pour l'ordre international, de remise en question du droit international, du multilatéralisme et du système international fondé sur des règles, il est impératif de renouveler notre attachement sans réserve aux principes et valeurs inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui ont constitué les piliers de la paix et de la stabilité internationales après les guerres dévastatrices qu'a connues l'humanité au siècle dernier. Nous n'avons d'autre solution que d'adhérer collectivement et indéfectiblement à l'ONU qui a été créée pour sauver les générations futures des ravages de la guerre.

Dans le cadre du processus de paix à Chypre, nous sommes parvenus depuis février 2014 à un accord sur une déclaration commune des dirigeants des deux communautés, exemplifiant et réaffirmant la base d'une solution au problème de Chypre. Avec la tenue de négociations approfondies sur les divers volets qui ont suivi, dont le point d'orgue a été la Conférence de Crans-Montana en 2017, nous nous sommes plus que jamais rapprochés d'un accord stratégique global.

La Conférence en juillet 2017 s'étant soldée par un échec, nous avons redoublé d'efforts pour reprendre le processus de paix là où il avait été interrompu à Crans-Montana, sachant qu'il fallait impérativement préserver l'ensemble des

travaux accomplis, en particulier les convergences importantes obtenues sur les questions fondamentales, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général de septembre 2017.

Les dirigeants des deux communautés sont parvenus en août 2019 à un accord de principe concernant les paramètres régissant la reprise des négociations, fondé sur l'ensemble des travaux existants, à savoir la déclaration commune de 2014, les convergences antérieures et le cadre en six points présenté par le Secrétaire général à Crans-Montana. Cette conception a été confirmée au cours de la rencontre des dirigeants des deux communautés avec le Secrétaire général à Berlin en novembre 2019, ouvrant la voie à une réunion rassemblant les cinq parties plus l'ONU, qui s'est tenue à Genève en avril 2021. Malgré tous ces efforts, nous n'avons pas pu réaliser de percée en raison d'un changement radical dans la position de la partie turque, qui s'est également manifestée par une politique d'ingérence sans précédent, la manipulation des faits politiques survenus dans la partie occupée de Chypre et l'imposition d'une nouvelle direction à la tête de la communauté chypriote turque, qui défend depuis lors des positions contraires au cadre établi de l'ONU, qui avait été consacré par les résolutions de l'ONU. Conformément à cette même politique visant à compromettre toute perspective de reprise du processus de paix, la partie turque a également rejeté la proposition de nomination d'un envoyé des Nations Unies chargé de faciliter la reprise des négociations. Cette proposition a été rejetée d'abord à la réunion à Genève en avril 2021 et ensuite à la réunion informelle des dirigeants des deux communautés avec le Secrétaire général qui s'est tenue à New York en septembre 2021.

Parallèlement, la Turquie a poursuivi une série d'actes de provocation illégaux dans la mer territoriale, le plateau continental et la zone économique exclusive de Chypre et des violations du statu quo militaire le long de la ligne de cessez-le-feu des forces turques ainsi qu'à Strovilia et dans la zone clôturée de Varosha, au mépris total des résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité. Les faits susmentionnés ont été encore aggravés par le renforcement constant par la Turquie de ses capacités et infrastructures militaires dans la partie occupée de Chypre, une politique qui comporte de graves risques non seulement pour Chypre mais aussi pour la paix et la stabilité dans la région de la Méditerranée orientale.

L'action offensive de la Turquie en faveur d'une militarisation accrue de la partie occupée de Chypre s'est également manifestée par des décisions concernant l'établissement d'une base de drones à l'aéroport militaire illégal de Lefkonoiko occupé, la création d'une base navale à Trikomo occupé et la poursuite de l'expansion de l'infrastructure militaire turque dans la péninsule de Karpas.

En outre, la Turquie a récemment inscrit l'« aéroport » de Tymvou sur sa liste d'aéroports nationaux, une décision intervenue quelques jours seulement après celle d'imposer un nouveau protocole financier à la communauté chypriote turque dans le cadre de sa politique de répression et de restriction des Chypriotes turcs et de l'intégration de la partie occupée de Chypre à la Turquie.

Malgré ces circonstances négatives et tout en étant pleinement conscients de la nécessité de mettre fin à l'impasse et de créer des conditions propices à un dialogue constructif, nous avons continué de prendre des initiatives et de rechercher des moyens de relancer le processus de paix et de revigorer la perspective d'une solution au problème de Chypre.

Dans ce contexte et compte tenu des préoccupations exprimées par les Chypriotes turcs concernant quelques aspects de la question de l'égalité politique et de la participation effective, nous avons réaffirmé notre attachement aux convergences auxquelles nous étions parvenus jusqu'à la Conférence de Crans-Montana et avons en outre présenté une proposition de décentralisation de

l'exercice de certaines compétences fédérales en vue de renforcer le rôle des États constitutifs, tout en consolidant l'adaptabilité et la viabilité de la Fédération.

Dans le même esprit, nous avons proposé en décembre 2020 un ensemble de mesures de confiance que nous avons récemment présenté directement au dirigeant de la communauté chypriote turque, dans l'espoir sincère qu'il puisse servir de fondement à un débat constructif et à des progrès en vue d'une percée.

L'ensemble proposé comprenait les éléments suivants :

a) Aéroport de Varosha-Tympou : la zone clôturée de Varosha et son accès, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 550 (1984) et 789 (1992) du Conseil de sécurité, sont transférés à l'administration des Nations Unies en vue de permettre le retour rapide dans la zone de ses habitants légitimes dans des conditions de sécurité.

Parallèlement, l'aéroport de Tympou doit également être placé sous l'administration des Nations Unies et opérer en pleine conformité avec les règles applicables du droit international, dont la Convention de Chicago de 1944 et le Traité relatif à la création de la République de Chypre de 1960.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réaffirmer qu'il existe une seule et unique région d'information de vol à Chypre (région de Nicosie).

b) Port de Famagouste-Protocole d'Ankara : des dispositions pratiques sur le commerce par le port de Famagouste, conformément au protocole n° 10 sur Chypre à l'Acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de 2003, seraient convenues. Ces échanges seraient administrés par la Commission européenne.

La Turquie lèverait ses restrictions à l'égard de Chypre et appliquerait pleinement et de manière non discriminatoire le protocole additionnel à l'accord d'association avec Chypre, permettant ainsi, entre autres, l'accès des navires battant pavillon chypriote dans les ports turcs et l'ouverture de son espace aérien.

c) Nous avons réaffirmé de la manière la plus énergique qui soit que nous n'avons nulle intention d'usurper une goutte d'hydrocarbure ou un seul centime provenant des recettes auxquelles nos compatriotes chypriotes turcs ont légitimement droit.

C'est pourquoi nous avons rappelé notre proposition consistant, au moment de l'exploitation des hydrocarbures, même en l'absence d'une solution au problème de Chypre, à déposer les revenus accumulés sur un compte séquestre au profit de la communauté chypriote turque, conformément à la proportion des habitants et des citoyens des futurs États constitutifs.

Bien entendu, un tel arrangement ne pourrait être mis en place qu'à l'issue de la conclusion d'un accord de délimitation de la zone économique exclusive et du plateau continental entre Chypre et la Turquie, compte tenu également du fait que les revendications actuelles de la Turquie privent non seulement les Chypriotes grecs mais aussi les Chypriotes turcs d'une grande partie de la zone économique exclusive de l'île.

Malheureusement, la réaction négative du dirigeant de la communauté chypriote turque, qui contraste fortement avec les appels lancés au sein de la communauté chypriote turque en faveur d'une réponse constructive, est venue s'ajouter à de nouveaux actes de provocation sur une partie de la façade côtière de la zone clôturée de Varosha par les forces d'occupation turques, au mépris flagrant des appels répétés du Conseil de sécurité qui a demandé que les violations cessent et que l'on revienne sur les actes unilatéraux.

Malgré les tentatives de faire monter la tension, quelques jours seulement après la présentation de notre proposition relative à des mesures de confiance, nous demeurons fermement résolus à chercher à obtenir une percée et réaffirmons notre accord avec la position exprimée par le Secrétaire général dans sa lettre du 26 octobre 2020, selon laquelle la reprise des pourparlers devrait s'appuyer sur les travaux accomplis et que la meilleure façon d'avancer est de reprendre les négociations et de forger un règlement durable, conformément aux paramètres de l'ONU, tels qu'établis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, là où ils avaient été suspendus à Crans-Montana.

Nous espérons sincèrement que toutes les parties concernées feront preuve de bonne volonté, en tenant compte des sensibilités et des préoccupations légitimes des deux communautés, et parviendront à des situations qui soient mutuellement avantageuses et à une nouvelle ère d'amitié entre Chypre et la Turquie ainsi qu'entre la Grèce et la Turquie, dont les conséquences seront positives sur les relations entre l'Union européenne et la Turquie et sur la sécurité et la stabilité générales en Méditerranée orientale.

## II. Mécanisme efficace en vue de contacts militaires directs

Compte tenu de la nécessité de désamorcer les tensions à Chypre et alentour, il devient urgent d'établir un mécanisme concernant des contacts militaires directs entre les forces adverses à Chypre, sous l'égide de l'UNFICYP.

Cela s'impose au vu des violations constantes à Varosha des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des entraves et des ingérences des forces d'occupation turques empêchant l'UNFICYP de s'acquitter de ses fonctions et du renforcement constant de l'infrastructure militaire turque dans la partie occupée de Chypre.

Le Gouvernement chypriote a donc présenté une proposition dès le mois de décembre 2019, décrivant un cadre relatif à un mécanisme de contacts militaires directs entre les forces adverses, à savoir la Garde nationale et les forces d'occupation turques, sous l'égide de l'UNFICYP aux niveaux de leur commandement respectifs, conformément à son mandat, énoncé dans la résolution [186 \(1964\)](#) du Conseil de sécurité.

Pour faciliter davantage la mise en place du mécanisme militaire, le Gouvernement chypriote a soumis une proposition en vue de la désignation, par les commandants respectifs des forces adverses en présence, des personnes référentes qui composeront le mécanisme, ainsi que d'un représentant de l'UNFICYP, aux niveaux respectifs.

## III. Comité des personnes disparues à Chypre

Les travaux du Comité des personnes disparues à Chypre constituent un aspect fondamental du processus de paix et l'appui de toutes les parties est effectivement considéré comme une condition *sine qua non*.

Nous tenons à souligner une fois de plus à cet égard l'importance de l'accès aux informations provenant des archives pertinentes des pays et organisations qui avaient une présence militaire ou policière à Chypre en 1963, 1964 et 1974, ce qui rendrait le Comité plus efficace.

Il s'agit notamment des archives militaires turques, notamment durant la période de 1974. La Turquie est tenue de faire preuve de diligence raisonnable et de fournir

de bonne foi des informations provenant de ses archives, afin d'aider à déterminer le sort des personnes disparues à Chypre.

L'accès aux archives militaires permettrait notamment d'obtenir des informations sur les principaux lieux d'inhumation des personnes disparues, ainsi que sur les lieux secondaires, étant donné qu'un grand nombre de dépouilles ont été déplacées, ce qui complique singulièrement la tâche.

Comme cela a été souligné à de nombreuses reprises, il est essentiel d'accorder l'accès aux archives et d'obtenir des informations pertinentes sur la question du sort des personnes disparues, qui constitue une des facettes du conflit sur le plan humanitaire.

#### **IV. Comités techniques**

Les comités techniques poursuivent leurs travaux pour aider les habitants à surmonter au quotidien les effets néfastes du statu quo, dans le cadre des paramètres décidés entre les dirigeants des deux communautés depuis le 8 juillet 2006, sous l'égide de l'ONU. Ces travaux font partie intégrante de la tentative de trouver une solution au problème de Chypre selon les éléments convenus, tels que définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ils contribuent également aux efforts visant à assainir l'atmosphère publique et à créer des conditions propices à la reprise du processus de négociation.

Dans le cadre de l'action que nous menons pour rétablir et améliorer les contacts intercommunautaires, dans la période consécutive à la COVID-19, nous avons cherché à obtenir en priorité un retour à l'état opérationnel des points de passage tel qu'il se présentait avant la pandémie. À cette fin, le Comité technique de la santé a facilité la synchronisation des efforts, qui ont abouti en mai à la levée de toutes les restrictions liées à la COVID-19. Nous continuons de chercher à faciliter davantage le passage des personnes et les contacts entre les deux communautés, en privilégiant les idées qui permettront d'accélérer les contrôles aux points de passage.

Dans le cadre du programme « Imagine » sur la lutte contre le racisme et l'éducation à la paix, qui vise à accroître les contacts et la collaboration entre les deux communautés, les activités ont repris après deux ans de restrictions liées à la COVID-19. Le nombre de participants est encourageant, sachant que malgré la difficulté de la situation, plus de 1 000 écoliers et 100 éducateurs ont participé aux activités menées dans ce cadre depuis septembre 2021, suscitant ainsi de grands espoirs quant à l'année scolaire suivante.

En contribuant aux contacts, à la compréhension, au respect et à l'instauration de la confiance entre les deux communautés au moyen d'activités conjointes sur la restauration de monuments et de sites culturels, le Comité technique du patrimoine culturel a maintenu des activités constantes, cinq projets ayant été exécutés en 2022, tandis qu'une vingtaine d'autres sont en cours. Leurs travaux ont également inspiré d'autres comités techniques, y compris dans le choix du thème des projets.

Afin d'accroître l'attachement de la société civile aux efforts de paix, le Comité technique de l'égalité des sexes a organisé en avril la présentation du plan d'action convenu, à la suite de l'appel lancé par le Conseil de sécurité aux dirigeants des deux communautés pour qu'ils s'emploient concrètement à renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes aux pourparlers de paix et à fournir un appui direct et des encouragements aux organisations de la société civile en vue de resserrer les contacts intercommunautaires et d'accroître la confiance. Il prépare les prochaines étapes de sa mobilisation auprès des parties prenantes concernées pour l'application des recommandations d'ordre pratique figurant dans le plan d'action.

Dans le même temps, le Comité technique de l'économie continue de s'entretenir des moyens de faire progresser le commerce de part et d'autre de la Ligne verte, en élargissant la gamme des produits échangés et les mécanismes respectifs des opérations financières. Au vu de la nécessité de faire progresser les échanges économiques, il reste encore beaucoup à faire pour que le commerce fonctionne dans les deux sens, compte tenu des obstacles existants sur le plan de la « régression du commerce ».

Le Comité technique de l'économie s'est également penché sur les moyens de renforcer la coopération économique entre les deux communautés et, même si un certain nombre de questions sont encore en cours d'examen, un accord a été conclu sur une étude de faisabilité concernant le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques des deux communautés, financée par l'Union européenne au moyen de l'instrument de soutien.

Pour sa part, le Comité technique de la criminalité et des questions pénales a maintenu une voie d'échange d'informations sur les activités criminelles au moyen de la salle de communication mixte, qui fonctionne de manière satisfaisante. Depuis avril 2022, une antenne de la salle de communication mixte a été établie à Pyla afin de se concentrer sur les problèmes particuliers dans ce secteur.

En parallèle, nous avons suggéré la participation du Comité technique aux entretiens sur les aspects de la question de la migration irrégulière, conformément au mandat assigné par les dirigeants des deux communautés aux comités techniques. Ces pourparlers peuvent être appuyés par d'autres comités techniques, tels ceux chargés des affaires humanitaires, de la gestion des crises et de l'égalité des sexes, ainsi que par des experts, concernant des aspects précis.

Les comités techniques ont été encouragés à utiliser les outils et les ressources disponibles pour produire des résultats concrets, dans le cadre de leur mandat. À cette fin, ils ont grandement bénéficié, en particulier, de l'instrument de soutien financé par l'Union européenne dans le cadre de son règlement 389/2006.

Un certain nombre de projets sont en cours de réalisation au moyen de cet instrument :

- la deuxième phase du programme d'identification et de répartition des moustiques vecteurs dans le cadre de la lutte contre le risque de transmission de maladies, proposé par le Comité technique de la santé ;
- le projet « Fréquences, corrélations et prévention des brimades classiques à l'école et du cyberharcèlement », proposé par le Comité technique de l'éducation en synergie avec le Comité technique de la criminalité ;
- la plateforme en ligne du Comité technique de l'environnement visant à créer un réseau de communication et de collaboration sur l'île entre les acteurs de l'environnement des deux communautés sur des questions d'intérêt commun, notamment celles touchant l'écosystème singulier de Chypre ;
- l'étude de faisabilité susmentionnée sur le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques proposée par le Comité technique de l'économie ;
- le concours de vidéos et de dessins inspirés par les sites du patrimoine culturel de l'île, un projet en deux volets proposé par le Comité technique de la culture, qui s'appuie sur les travaux et les réalisations du Comité technique du patrimoine culturel.

Ces projets qui ont été approuvés sont en phase d'exécution, quoiqu'avec un retard considérable dans certains cas, tandis que d'autres sont en cours d'élaboration et doivent encore être évalués et conclus dans le cadre du calendrier de la dernière

prolongation de la période d'exécution des projets au titre de l'instrument. Il s'agit notamment de deux projets proposés par le Comité technique de l'environnement : la protection et la préservation des caroubiers et l'exploration du patrimoine géologique de Chypre, et un programme d'échanges concernant de jeunes vétérinaires, proposé par le Sous-Comité des questions vétérinaires.

D'une importance particulière est le projet du Comité technique de l'éducation sur des plans de cours qui comprend 30 modules de matériel pédagogique supplémentaire à mettre à la disposition des étudiants et des éducateurs, à des fins d'utilisation volontaire. Il a été conçu comme un projet pilote en réponse à l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions pour promouvoir l'éducation à la paix à Chypre. Les experts ont achevé leurs travaux en septembre et le projet est encore examiné par la partie chypriote turque.

Les comités techniques jouent un rôle considérable en concourant à l'instauration d'un climat politique plus positif dans le cadre de leur mandat et, dans ce contexte, nous nous déclarons à nouveau résolus à les aider à accomplir leur tâche, qui fait partie intégrante du processus de paix et de l'effort global de parvenir à une solution et à la réunification de Chypre selon les éléments convenus.

## Annexe II

### **Mesures prises par la partie chypriote turque à l'appui des dispositions applicables de la résolution 2618 (2022) du Conseil de sécurité adoptée le 27 janvier 2022**

#### **I. Mesures prises en vue de parvenir à un règlement global et durable**

##### **Notre perspective générale**

En ma qualité de cinquième Président de la République turque de Chypre-Nord et dirigeant du peuple chypriote turc, j'ai observé de près, avec une profonde inquiétude, les crises sans précédent qui se déroulent au cœur de l'Europe et en Méditerranée orientale. Au vu de la situation alarmante, j'estime qu'il nous faut de toute urgence réfléchir et agir de manière solidaire et clairvoyante.

La lutte mondiale contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses répercussions et la crise géopolitique dans notre région, comme l'illustre la guerre en Ukraine, sont des problèmes mondiaux qui doivent servir de mise en garde à l'humanité. La première a entraîné plus de 5 millions de décès, l'effondrement des services de santé dans de nombreuses régions et un déclin économique général, tandis que la seconde a conduit à une crise humanitaire sans précédent en Ukraine, que nous n'aurions jamais pensé connaître à notre époque.

Je suis fermement convaincu qu'il est grand temps que les deux parties égales de Chypre et le reste du monde réagissent d'urgence à ces rappels à l'ordre de manière responsable et coopèrent au service du bien-être de l'île et de la paix et de la stabilité de notre vivant.

Mon peuple m'a confié pour mandat de régler une fois pour toutes la question de Chypre, qui remonte à 59 ans. Cet objectif ultime doit également être celui de mon homologue, Nicos Anastasiades, le dirigeant chypriote grec. Il ne peut être atteint qu'au moyen d'une vision positive, avantageuse sur toute la ligne, qui ouvrirait la voie à l'ouverture de négociations officielles orientées vers les résultats, fondées sur l'égalité inhérente des deux parties, et aboutirait à un règlement équitable, juste et durable de la question de Chypre.

L'expérience nous a prouvé, au cours de plus d'un demi-siècle de négociations, que le fait d'insister sur le même fondement déficient pour régler la question de Chypre ne servira qu'à perpétuer le problème et, partant, à maintenir un statu quo inacceptable et insoutenable. C'est pourquoi la partie chypriote turque a retiré son aval à une fédération bizonale et bicommunautaire comme fondement de la solution au problème de Chypre. Ce fondement déficient et dépassé n'est plus envisageable.

Afin de briser le cercle vicieux, j'ai partagé ma vision d'un règlement à Chypre avec mon homologue, M. Anastasiades, ainsi qu'avec le Ministre turc des affaires étrangères, M. Mevlüt Çavuşoğlu, le Ministre grec des affaires étrangères, Nikos Déndias et le Ministre britannique des affaires étrangères, Dominic Raab, lors de la réunion informelle rassemblant les cinq parties plus l'ONU sur Chypre, qui s'est tenue à Genève en avril 2021 sous les auspices du Secrétaire général.

À la réunion informelle de Genève, j'ai clairement indiqué que les règles du jeu devaient être modifiées, en tirant des enseignements des processus qui avaient échoué. J'ai redit ma conviction, à savoir que le fondement dépassé de la fédération bizonale et bicommunautaire n'était plus de mise. J'ai partagé ma nouvelle vision par

écrit et ai proposé un fondement réaliste qui ouvrirait la voie à un nouveau processus de négociation officiel.

Je voudrais rappeler la raison d'être de la proposition chypriote turque qui revêt un caractère essentiel au vu des faits nouveaux qui se sont produits depuis le sommet de Crans-Montana de 2017.

L'expérience a montré que les négociations à Chypre échouent lorsque l'égalité inhérente à la partie chypriote turque est écartée et n'est reconnue qu'à la table des négociations, laissant toujours la porte grande ouverte à la partie chypriote grecque pour qu'elle s'en aille sur un coup de tête en tant qu'administration reconnue, sachant trop bien que cela laissera la partie chypriote turque en mauvaise posture, dénuée de statut et soumise à un isolement et à des restrictions inhumains. Les négociations qui se sont poursuivies pendant plus d'un demi-siècle sur cette base asymétrique nous ont montré que des négociations axées sur les résultats doivent être menées entre des égaux, pas seulement en paroles. Il est fondamental de n'engager des négociations axées sur les résultats, assorties de délais, qu'après avoir établi un équilibre entre les deux parties. Notre proposition est d'appliquer les mêmes règles pour tous, à la table des négociations et en marge, en confirmant l'égalité souveraine inhérente et le statut international égal des deux parties, qu'il est temps de reconnaître, en adoptant un nouveau fondement en vue de négociations avec l'aide du Secrétaire général.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer une fois de plus que la partie chypriote turque est prête à entamer des négociations officielles en vue d'établir des liens de coopération structurés avec la partie chypriote grecque, à la suite de la reconnaissance de l'égalité souveraine inhérente et du statut international égal des deux parties.

À cet égard, nous appuyons la proposition du Secrétaire général consistant à nommer un envoyé personnel chargé d'étudier la possibilité de trouver un terrain d'entente afin d'amorcer un processus de négociation officiel entre les deux parties. Je continue à cette fin d'appuyer la proposition du Secrétaire général de nommer un envoyé personnel pour une durée déterminée renouvelable avec l'aval des deux parties, qui aurait pour mandat d'aider les parties à réfléchir à la possibilité de trouver un terrain d'entente.

Alors qu'aucune souveraineté grecque n'a jamais été exercée sur l'île de Chypre, les dirigeants politiques grecs et chypriotes grecs maintiennent que Chypre est une île hellénique. Le 28 mars 2021, à l'occasion du 200<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement grec, le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, a déclaré : « Chypre a toujours fait partie intégrante de l'hellénisme ». Cette vision hégémonique grecque et chypriote grecque n'est pas compatible avec « l'objectif » de partenariat fédéral à Chypre. Elle n'est pas non plus conforme à la réalité et aux besoins de stabilité de l'île et de la région. Les tentatives de concrétiser cette vision se sont soldées par des décennies de violence entre les deux peuples partenaires de Chypre, ce qui a abouti à l'usurpation de la République bicommunautaire de Chypre établie en 1960 par le partenaire chypriote grecque en décembre 1963. Depuis lors, du fait de l'asymétrie de pouvoir imposée entre les deux parties, en faveur de la partie chypriote grecque, le modèle de règlement fédéral bicommunautaire et bizonal n'est ni réalisable, ni durable, comme nous l'avons vu durant les 45 années d'échec des négociations du partenariat fédéral.

En tant qu'égaux, les Chypriotes turcs possèdent une égalité souveraine inhérente et ont le droit de jouir du même statut international que les Chypriotes grecs.

C'est pourquoi la partie chypriote turque a adopté la position selon laquelle des négociations officielles véritables ne peuvent désormais commencer qu'à l'issue de la reconnaissance de l'égalité souveraine et du statut international égal des deux parties.

## Politique d'obstruction

Décennie après décennie, les dirigeants des deux communautés de l'île ont constaté qu'il importait de créer un climat de confiance entre les peuples chypriote turc et chypriote grec. La principale raison de cette méfiance persistante est, hélas, la politique d'obstruction menée par les dirigeants chypriotes grecs.

Si la partie chypriote grecque est réellement attachée à l'instauration d'une confiance durable entre les deux parties, elle doit d'abord prouver sa sincérité en mettant fin à ses politiques d'obstruction à l'égard du peuple chypriote turc, en particulier des jeunes et des enfants, dans tous les domaines.

L'administration chypriote grecque continue inlassablement d'entraver la représentation du peuple chypriote turc dans les instances internationales, notamment la participation aux organisations et activités culturelles, sociales et sportives.

Alors que nous tentons par exemple d'améliorer les échanges commerciaux au moyen du règlement relatif à la Ligne verte, les obstacles persistent du fait de la résistance des autorités chypriotes grecques. Malgré les appels répétés du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, la partie chypriote grecque n'autorise pas le passage des véhicules utilitaires chypriotes turcs et le commerce des aliments transformés, alors qu'elle est tenue de le faire, selon les dispositions expresses du cadre juridique de l'Union européenne sur le règlement relatif à la Ligne verte, comme l'a également confirmé la Commission européenne. Sur ce dernier point, une liste restreinte de produits alimentaires transformés aurait été autorisée à être commercialisée, mais rien n'a encore été fait à ce jour, sous couvert de résistance bureaucratique. En outre, les entreprises chypriotes turques ne peuvent pas promouvoir leurs produits dans les médias chypriotes grecs.

Sur la question du Hellim, je ne peux pas non plus faire part d'une évolution positive. Les producteurs chypriotes turcs n'ont pas pu utiliser l'appellation d'origine protégée (AOP) concernant le Hellim/Halloumi, un produit culturel commun, en raison des formalités irréalistes et insurmontables imposées aux producteurs chypriotes turcs et faute d'inspections de sécurité alimentaire, qui permettraient l'exportation vers l'Union européenne du Hellim produit par les producteurs chypriotes turcs. D'autre part, malgré nos appels répétés à l'Union européenne, les producteurs chypriotes grecs bénéficient de l'AOP et exportent leur produit vers l'Union européenne depuis 2021.

Même les opérations bancaires entre les entreprises chypriotes grecques et chypriotes turques ne sont pas possibles en raison des entraves imposées par la partie chypriote grecque. Depuis près d'un an, nous poursuivons sans relâche cette question auprès des responsables de la Commission européenne, du négociateur chypriote grec et du Comité technique des affaires économiques et commerciales, sans résultat.

Outre les obstacles au commerce, la partie chypriote grecque poursuit sa politique visant à entraver le passage des personnes à la frontière de part et d'autre de l'île. Malgré les entretiens au niveau du Représentant spécial chypriote turc et du négociateur chypriote grec, aucune mesure n'a été prise par la partie chypriote grecque pour réduire les encombrements, en particulier au point de passage de Metehan à Lefkoşa, qui pourraient simplement être réglés en étoffant les effectifs du personnel chypriote grec. Les assurances données au Représentant spécial du Secrétaire général, Colin Stewart, par les autorités chypriotes grecques compétentes, selon lesquelles elles feraient le nécessaire pour faciliter le passage, n'ont pas été suivies d'effets.

Je regrette d'avoir à communiquer les informations alarmantes qui m'ont été transmises au sujet d'une campagne de dénigrement menée par nos homologues

contre des entreprises et des commerçants chypriotes turcs, voire des professionnels de la santé, qui vise à perturber l'activité économique et notamment les services. Non seulement elle nuit à l'économie de la partie chypriote turque, mais elle contredit aussi les appels lancés par le Conseil de sécurité à la réduction des obstacles aux contacts personnels.

Dans le cadre de l'isolement inhumain imposé au peuple chypriote turc, son accès à d'autres marchés par ses ports est également constamment restreint par l'administration chypriote grecque. Chacun sait que, selon le droit international, le port de Gazimağusa (Famagouste) est ouvert à la navigation maritime internationale, comme l'ont confirmé par écrit les commissaires européens et le Service juridique de la Commission. Or, les dirigeants chypriotes grecs poursuivent, voire intensifient leur hostilité à l'égard de ceux qui choisissent d'accéder au port de Gazimağusa (Famagouste), au moyen de la détention et de l'arrestation de l'équipage des navires et de leur commandant, de l'imposition d'amendes aux sociétés concernées et du recours à des menaces contre les États du pavillon et d'autres moyens.

Ces pratiques compromettent les efforts visant à éliminer les disparités économiques entre les deux communautés de l'île et à instaurer la confiance. S'il existe une volonté sincère d'améliorer non seulement la vie quotidienne de nos peuples respectifs, par la voie des comités techniques, mais aussi le bien-être de l'île et de la région, ces politiques et pratiques hostiles doivent cesser.

### **Éducation**

La partie chypriote turque a autorisé sur ce plan la création d'une école pour permettre aux habitants chypriotes grecs de la péninsule de Karpaz de suivre un enseignement primaire et secondaire dans leur langue maternelle. Elle a également permis aux autorités chypriotes grecques d'envoyer des manuels scolaires à l'usage de ces élèves. Ces dernières abusent malheureusement de notre bonne volonté par l'envoi persistant de manuels scolaires dont le libellé est insultant et raciste et encourage la haine et l'hostilité, malgré nos mises en garde répétées. Notre ministère des affaires étrangères a communiqué à l'UNFICYP les détails concernant les manuels en question et leur contenu. La partie chypriote grecque n'a pas fait preuve de la même bonne volonté en ce qui concerne l'ouverture d'une école spéciale pour les Chypriotes turcs résidant dans le sud, qui ont droit à l'éducation dans leur langue maternelle. Elle a également refusé de revoir avec l'« Église de Chypre » le contenu des manuels utilisés dans son système éducatif, qui encouragent l'hostilité.

### **Entraînement militaire des prêtres**

Une autre manifestation de la mentalité de la partie chypriote grecque a été la participation de prêtres, au moyen de fusils d'assaut, à des exercices de tir, organisés par l'armée chypriote grecque. Pire encore, cet incident n'a fait l'objet d'aucune condamnation de la part des dirigeants chypriotes grecs, des partis politiques ou des organisations concernées dans le Sud.

Rien n'a été fait, par ailleurs, à la suite des aveux faits par deux tueurs à gages de l'organisation terroriste chypriote grecque (EOKA), Neoptolemos Leftis et Athos Petridis, qui ont admis sur Omega TV le 26 mai 2022 avoir exécuté 68 civils chypriotes turcs innocents et non armés dans les années 1960, ce qui constitue un nouvel exemple du degré de sévérité de la politique officielle chypriote grecque à l'égard du peuple chypriote turc.

Cela a non seulement suscité la colère des Chypriotes turcs, mais a également aggravé le traumatisme des proches des personnes disparues. Nous n'avons malheureusement constaté, à la suite de ces terribles aveux, aucune condamnation,

une fois de plus, de la part des dirigeants chypriotes grecs, ni d'aucun parti politique ou organisation de la société civile de Chypre-Sud. Nous espérons que des poursuites judiciaires seront engagées dans les meilleurs délais et que les auteurs et commanditaires de ces actes seront traduits en justice.

### **Déminage**

J'appuie fermement l'idée d'une île exempte de mines. Le déminage de l'île peut constituer un exemple parfait de coopération militaire. C'est également un legs que nous devons laisser aux générations futures. Comme vous le savez, la partie chypriote turque a présenté des propositions globales à la partie chypriote grecque en 2014, 2015 et 2018, en vue du nettoyage de tous les champs de mines restants sur l'île, en commençant par la zone tampon.

### **Migration irrégulière**

La migration irrégulière est un phénomène mondial et les communautés chypriote turque ou chypriote grecque ne seront pas épargnées par ce problème. Du côté chypriote turc, au cours des réunions habituelles entre mon représentant spécial et le négociateur chypriote grec, nous avons souligné qu'il importait de coopérer pour traiter cette question humanitaire avec la participation des responsables des départements compétents. Malheureusement, nos homologues chypriotes grecs n'ont pas encore répondu par l'affirmative pour ce qui est d'entamer une coopération efficace sur cette question importante et sensible.

## **II. Mesures prises pour renforcer la confiance et promouvoir les relations et la réconciliation**

Tout en continuant de rechercher un terrain d'entente pour entamer un processus de négociation officiel, nous sommes prêts à poursuivre des politiques et des idées novatrices afin d'obtenir des résultats mutuellement avantageux, par la voie d'une coopération véritable entre les deux parties.

Les soi-disant propositions de M. Anastasiades du 19 mai 2022 sur les mesures de confiance reviennent à céder notre autorité et notre souveraineté aux Nations Unies concernant l'aéroport d'Ercan, ainsi qu'à remettre notre région d'information de vol à la partie chypriote grecque. Il nous est également demandé de céder notre autorité et notre souveraineté aux Nations Unies dans la partie clôturée de Maraş (Varosha) et à la Commission européenne dans le port de Gazimağusa. Cela reviendrait à un transfert de souveraineté à la partie chypriote grecque.

Ces soi-disant mesures de confiance proposées par la partie chypriote grecque sont en fait des éléments du modèle de fédération bizonale et bicommunautaire caduc. Même si M. Anastasiades ne sait que trop bien que ces mesures de confiance ont été rejetées maintes fois et sont révolues, il continue de penser qu'il peut se construire une image positive en les remettant sans cesse sur la table.

Pour instaurer véritablement la confiance, il est essentiel que les mesures de confiance respectent l'égalité inhérente des deux parties et ne constituent pas une extension de l'autorité d'une partie sur l'autre. J'exhorte donc mon homologue à se concentrer sur des mesures qui soient conformes à ces exigences et à adopter de véritables propositions qui favoriseraient la coopération dans l'intérêt de nos peuples respectifs, ainsi que pour le bien de l'île et de la Méditerranée orientale. À cet égard, je tiens à souligner que nous travaillons actuellement à des propositions visant à renforcer la coopération entre les deux parties tout en répondant aux exigences susmentionnées.

Les travaux des comités techniques se poursuivent selon les quatre principes convenus : les propositions doivent être mutuellement acceptées, mutuellement bénéfiques, respecter l'égalité des deux parties et ne pas représenter l'extension de l'autorité ou de la juridiction d'une partie sur l'autre. Le respect de ces principes concourra à la création de l'atmosphère requise, en matière de compréhension, de confiance et de coopération et à des relations pacifiques entre les deux parties, ce qui est essentiel à nos travaux. Le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'UNFICYP, Colin Stewart, a assumé en février 2021 le rôle de facilitateur du mécanisme créé à l'initiative de l'ancienne Représentante spéciale, Elizabeth Spehar, afin de remédier aux problèmes de tous les jours et de donner suite aux demandes et aux propositions présentées par les deux parties pour contribuer à la vie quotidienne des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs. Les coordonnateurs des comités techniques chypriotes turcs et chypriotes grecs, ainsi que le Représentant spécial chypriote turc, Ergün Olgun, et le négociateur chypriote grec, Andreas Mavroyiannis, ont continué de se réunir chaque semaine avec le Représentant spécial du Secrétaire général. Après la nomination de Menelaos Menelaou qui remplace M. Mavroyiannis en tant que nouveau négociateur chypriote grec, les réunions régulières se poursuivent.

Les coordonnateurs des comités techniques se réunissent également une fois par semaine pour évaluer les travaux des comités techniques et préparer les réunions qui se tiendront entre le Représentant spécial et le négociateur. Ces réunions hebdomadaires entre le Représentant spécial et le négociateur ont évolué de manière à donner l'occasion aux deux parties d'aborder les problèmes touchant à la vie quotidienne des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs et de porter les sujets de préoccupation à l'attention de l'autre partie.

## 1. Comités techniques

Pendant la période considérée, le Comité technique de l'égalité des sexes a été l'un des plus actifs. En réponse à l'appel du Conseil de sécurité, il a réussi à convenir d'un plan d'action visant à garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à un éventuel processus de règlement à Chypre. Je me suis entretenu à ce propos avec le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, pour la première fois en 2022 afin de lancer cet important plan d'action, non seulement avec la participation des membres du Comité, mais aussi celle des organisations de femmes de la société civile concernées qui souhaitaient y prendre part en ligne. Le Comité continue d'œuvrer à l'exécution de ce plan d'action.

Le Comité technique des questions économiques et commerciales a poursuivi ses entretiens sur de nombreux sujets au cours de la période considérée. Il a décidé de poursuivre l'étude de faisabilité sur le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Un spécialiste chypriote turc et un spécialiste chypriote grec ont été recrutés à cette fin.

La partie chypriote turque attend de la partie chypriote grecque qu'elle poursuive les échanges concernant tous les aliments transformés, domaine dans lequel elle accumule les retards. Cela est essentiel pour le développement du commerce entre les deux parties.

En ce qui concerne les euros usés, la partie chypriote turque a fourni toutes les informations pertinentes concernant le remplacement de ces billets par des nouveaux, sans obtenir de résultat à ce jour.

Le Comité technique évoque également, en vain, des questions pratiques de longue date, telles que le passage des véhicules utilitaires chypriotes turcs et la question connexe des virements bancaires visant à renforcer le commerce entre les deux parties.

Le Comité technique de la santé a poursuivi ses activités avec diligence, comme précédemment. Il continue d'harmoniser les décisions prises par les deux parties pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Des progrès ont été accomplis sur le plan de l'assouplissement des exigences injustes imposées par la partie chypriote grecque aux Chypriotes turcs au moment d'une demande de certificat de vaccination européen. Le Comité continue d'échanger des informations sur les questions de santé, tout en suivant l'évolution de la situation mondiale de la COVID-19 et d'autres problèmes de santé publique. Malgré les retards accusés dans la livraison des vaccins de l'Union européenne au cours de cette période, nous estimons que la livraison des vaccins contre la COVID-19 pour les enfants a été une évolution importante.

En outre, le Sous-Comité des questions vétérinaires a repris ses travaux et élaboré un programme de stage pour aider les jeunes vétérinaires de part et d'autre de l'île à acquérir de l'expérience.

Enfin, le Comité technique de la santé a organisé une formation en ligne à l'intention des spécialistes de part et d'autre de l'île sur la surveillance du virus du Nil occidental et le contrôle des maladies transmises par les moustiques.

Le Comité technique du patrimoine culturel a poursuivi ses projets recouvrant pratiquement tous les aspects du patrimoine culturel. Tout au long de la période considérée, bon nombre de fortifications, de fontaines, de bains, de monuments religieux, de sites archéologiques et d'autres sites du patrimoine de part et d'autre de l'île ont été conservés et des travaux de soutènement effectués. Il a également poursuivi ses levés concernant de nombreux sites du patrimoine culturel. Deux projets de conservation importants ont été achevés durant la période considérée, à savoir Zouhourî Tekke et l'église de Panagia Kyra. Des travaux ont commencé sur de nombreux autres monuments du patrimoine culturel tels que le bastion de Djanboulat (Arsenal), la mosquée d'Orounda, l'église Saint-Synésios, l'église de Trapéza, le hammam de Touzla et les sites archéologiques de Soli et de Vouni.

Les responsabilités du Comité technique du patrimoine culturel ne se limitent pas à des travaux physiques. Il a notamment lancé un projet d'archivage numérique des monuments qui lui ont été confiés, au terme duquel 2 sites bénéficieront de la création de nuages de points 3D et 20 autres projets achevés seront préparés en vue de visites virtuelles. Sachant que l'éducation est le facteur le plus important pour assurer la préservation à long terme du patrimoine culturel, le Comité a également lancé un projet de programme éducatif interactif sur le patrimoine culturel qui sera partagé par les jeunes Chypriotes turcs et Chypriotes grecs.

Le Comité technique de l'environnement a achevé et lancé son nouveau site Web, afin d'établir un réseau de communication et de collaboration entre tous les acteurs de l'environnement par la création d'une plateforme de coopération entre les deux parties de l'île. Il travaille également à un certain nombre de projets, dont la protection du caroubier, le géopatrimoine et des concours dans sept domaines thématiques fondamentaux auxquels il se consacre actuellement. Il étudie également, comme le lui ont demandé le Représentant spécial et le négociateur, le moyen d'établir une coopération entre les deux parties concernant les 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Sur le plan de l'année scolaire 2021-2022, le Comité technique de l'éducation a procédé à la mise en œuvre du programme « Imagine » dans la zone tampon, dans le cadre duquel les enseignants des deux parties de l'île ont reçu une formation sur les valeurs mondiales. Un nombre égal d'élèves chypriotes turcs et chypriotes grecs ont participé à une promenade éducative dans ce cadre. En collaboration avec le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, le Comité technique de l'éducation a également rempli le questionnaire de l'enquête « Fréquences, corrélations

et prévention des brimades classiques à l'école et du cyberharcèlement ». Il s'agit d'étudier la fréquence et les corrélations entre les formes traditionnelles ou en ligne d'intimidation et de victimisation des adolescents chypriotes turcs et chypriotes grecs et de s'en servir pour élaborer des stratégies de prévention.

Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales a décidé d'ouvrir une salle de communication mixte afin de communiquer des informations sur les activités criminelles et de régler efficacement les questions d'intérêt mutuel à Pile. Les activités criminelles à Pile, village mixte au statut spécial où cohabitent des Chypriotes turcs et des Chypriotes grecs, sont une source de préoccupation majeure de longue date pour les deux parties. Elles ont désigné chacune un membre de leurs services de police respectifs à la salle de communication mixte de Pile. Le Comité a également continué d'échanger des informations sur diverses questions liées à la criminalité et a collaboré avec les autres comités techniques sur des questions relevant de son mandat.

Au cours de la période considérée, le Comité technique des points de passage n'a pas pu poursuivre ses travaux à la suite de la démission du coprésident chypriote grec et de la démission ultérieure des membres chypriotes grecs du Comité. Alors qu'il existe de nombreux problèmes à régler entre les deux parties en ce qui concerne les passages frontaliers, il est décevant de constater que la partie chypriote grecque a mis près de quatre mois pour nommer un coprésident. Nous attendons d'elle qu'elle agisse rapidement pour appliquer les mesures décidées entre les deux parties afin que les points de passage puissent opérer rapidement sans entrave. Malheureusement, pendant la période considérée, la partie chypriote grecque n'avait pas encore pris les mesures nécessaires pour régler les problèmes à l'origine des retards aux postes frontières, en particulier à celui de Metehan/Ayios Dhometios.

Le Comité technique chargé des questions humanitaires a continué de s'entretenir des modalités d'organisation d'une campagne de sensibilisation aux difficultés rencontrées par les personnes âgées. D'autres questions humanitaires touchant les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs ont également été évoquées par le Comité.

À la suite du départ à la retraite du coprésident chypriote turc du Comité technique de la gestion des crises, la partie chypriote turque a nommé un remplaçant. Les deux coprésidents du Comité se sont entretenus récemment et ont échangé des vues sur divers sujets touchant chaque partie. Outre les questions de préoccupation commune, notamment les incendies de forêt, nous demandons instamment à la partie chypriote grecque d'aborder sérieusement la question de la sécurité aérienne, que la partie chypriote turque a portée à l'attention du Comité et de l'UNFICYP. Cette question est liée à la sécurité des vols civils et aux risques en cours posés par l'insistance de la partie chypriote grecque à ne pas établir de contact direct entre le contrôle de la circulation aérienne à Nicosie et celui d'Ercan, mettant ainsi en danger des vies humaines.

Nous sommes fermement persuadés de la nécessité d'établir une collaboration en cas d'urgence et de catastrophes naturelles touchant les deux parties de l'île, comme les incendies de forêt et les séismes, ainsi qu'un mécanisme efficace avec la participation des responsables des deux bords.

Après l'accord conclu par le Comité technique de la radiodiffusion au cours de la précédente période considérée, qui ouvrirait la voie à l'introduction et à l'utilisation de la 5G sur l'île, les systèmes de télédiffusion ont été retirés de la bande de fréquences de 700 MHz. Conformément à l'accord, les travaux se poursuivent sur le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, qui

permettraient l'attribution de la bande de fréquences de 700 MHz aux prestataires de téléphonie mobile 5G.

Le Comité technique de la culture a décidé d'organiser un concours de vidéo et de dessin, qui a été approuvé par le comité directeur de l'instrument de soutien aux comités techniques. Les conditions préalables posées par les membres chypriotes grecs du Comité ont cependant entraîné des retards inutiles dans l'exécution du projet. La partie chypriote turque a présenté des contre-propositions à la partie chypriote grecque, dans une tentative de faire avancer l'exécution du projet, mais la démission du coprésident chypriote grec du Comité technique de la culture pour des raisons personnelles a interrompu les activités du Comité et entravé le projet. Le nouveau coprésident chypriote grec du Comité ayant été désigné le 3 juin 2022, la partie chypriote turque est prête à poursuivre l'exécution du projet convenu sans plus attendre.

## 2. Comité des personnes disparues

Le Comité des personnes disparues est un élément incontournable du processus visant à atténuer l'angoisse et la douleur que ressentent depuis des années les familles et les proches des personnes disparues sur l'île. Les autorités de la République turque de Chypre-Nord ont continué d'appuyer les travaux du Comité à cette fin.

Dans ce contexte, la République turque de Chypre-Nord continue de communiquer toutes les nouvelles informations qui lui parviennent sur d'éventuels sites d'inhumation, comme elle l'avait fait en 1998. Ses autorités ont autorisé le Comité à consulter un certain nombre d'archives d'État. Le Comité des archives, créé en 2016, a répondu en temps opportun aux demandes précises du Comité pour localiser des lieux de sépulture supplémentaires. Le bureau du membre chypriote turc du Comité s'est vu accorder l'accès à des photos aériennes datant de 1974 et le Comité en a bénéficié au cours de la période considérée, notamment en ce qui concernait deux coordonnées différentes dans deux régions différentes.

En 2022, avec l'accord de la République turque de Chypre-Nord, le Comité a achevé ses fouilles dans 16 sites, révisé des coordonnées GPS dans 4 sites et éliminé 10 sites dans les 30 secteurs militaires dont l'accès avait été autorisé en juin 2019. Les fouilles seront menées conformément au plan du Comité.

Le Comité mène pour l'heure des fouilles sur six sites différents dans des zones civiles de la République turque de Chypre-Nord. Au début du printemps 2022 et en coordination avec les autorités militaires compétentes de la République turque de Chypre-Nord, il s'est rendu dans deux sites d'inhumation présumés à des fins d'enquête.

La République turque de Chypre-Nord continue d'appuyer le Comité sur le plan financier également. Les contributions financières annuelles au budget du bureau du membre chypriote turc du Comité, qui s'élèvent à quelque 620 000 euros par an, sont complétées par des fonds supplémentaires dont le montant se chiffre à ce jour à 325 000 euros. Il convient de noter que le montant total des contributions de l'Union européenne, soit 33 300 000 euros, provient des fonds affectés par l'Union européenne au développement économique des Chypriotes turcs. Les travaux du Comité pourraient être accélérés par l'octroi de fonds supplémentaires.

Au cours de la période considérée, le Comité a identifié huit Chypriotes grecs de plus, dont trois étaient des personnes disparues et cinq des personnes décédées, qui ne figuraient pas sur la liste officielle du Comité relative aux personnes disparues. Le Comité n'a identifié aucun Chypriote turc disparu sur sa liste officielle au cours de la période considérée. La partie chypriote turque compte que le Comité effectuera sans plus attendre des fouilles dans la fosse commune du village d'Atlilar.

### 3. Hellim/Halloumi

Les producteurs chypriotes turcs continuent de souffrir de l'incertitude entourant l'application de l'appellation d'origine protégée (AOP) du Hellim/Halloumi. Les modalités de l'inspection qui doit être menée par l'organisme de contrôle Bureau Veritas, chargé de vérifier la conformité aux normes d'AOP, n'ont pas été achevées et aucun rendez-vous n'a été pris pour contrôler les normes de sécurité alimentaire qui permettraient la commercialisation du Hellim/Halloumi sur les marchés de l'Union européenne à compter d'avril 2021.

Le Hellim est un produit fromager traditionnel partagé qui appartient à la fois aux Chypriotes turcs et aux Chypriotes grecs. Il convient de rappeler que le 12 avril 2021, malgré nos objections et nos avertissements persistants, la Commission européenne a adopté deux instruments législatifs consistant à enregistrer le Hellim/Halloumi comme une AOP et à permettre son commerce au-delà de la Ligne verte. Alors que les producteurs chypriotes grecs ont bénéficié de l'enregistrement de l'AOP, lors de l'entrée en vigueur du règlement le 1<sup>er</sup> octobre 2021, au moment de l'exercice de contrôles, le même organisme de contrôle n'a pas encore commencé les inspections s'agissant des producteurs chypriotes turcs. De plus, malgré l'entrée en vigueur le 12 avril 2021, aucune désignation n'a été faite relativement à l'organisme délégué qui procéderait aux inspections sanitaires et de sécurité permettant l'exportation de Hellim dans l'Union européenne.

Au cours de la période considérée, la Commission européenne a pris des mesures pour créer un groupe de travail sur le Hellim/Halloumi, afin de permettre un échange d'informations, de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les parties prenantes portant sur leur participation au programme d'AOP du Hellim/Halloumi et d'examiner le fonctionnement du système d'inspection. Le groupe est composé de cinq Chypriotes turcs et de cinq Chypriotes grecs. Il est essentiel que l'organisme compétent, l'organisation ou le groupe d'intérêt concerné choisisse et désigne ses membres au sein du groupe de travail, afin d'assurer la représentation effective de ses intérêts.

L'Union européenne veut s'assurer, au sujet de la réglementation relative à l'AOP et l'enregistrement du Hellim, qu'il existe un « arrangement viable » sur l'île, en ce qui concerne les producteurs chypriotes turcs et chypriotes grecs. Si les producteurs chypriotes turcs continuent d'être exclus des bénéfices tirés de cet enregistrement, en raison de formalités ou d'obstacles inutiles ou faute de programmes d'inspection nécessaires, la Commission européenne est tenue de procéder à l'annulation de l'enregistrement de l'AOP pour l'ensemble de l'île, comme le prévoit la réglementation en la matière.

### 4. Isolement et restrictions

La politique chypriote grecque consistant à imposer un isolement et des restrictions au peuple chypriote turc se poursuit depuis 1963. Elle s'étend du refus du droit de représentation sur la scène internationale, y compris dans les manifestations culturelles, universitaires et sportives, à l'interdiction et à la restriction des voyages à l'étranger et des communications avec le monde extérieur, en passant par la restriction des relations commerciales avec d'autres pays. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que l'isolement injuste imposé au peuple chypriote turc est également l'élément le plus important qui empoisonne les relations entre les deux parties et leurs peuples, entravant les tentatives d'instaurer la confiance, ainsi que la perspective d'un règlement librement négocié et mutuellement acceptable sur l'île.

Cette politique d'obstruction a continué d'être appliquée sur l'île au cours de la période considérée. Alors que nous essayons de multiplier les contacts interpersonnels

et d'augmenter le nombre de passages frontaliers, la partie chypriote grecque a poursuivi sa politique visant à entraver le passage des personnes. Malgré de nombreux entretiens, la partie chypriote grecque n'a pris aucune mesure pour décongestionner le poste frontière de Metehan/Ayios Dhometios à Lefkoşa, alors qu'il suffirait d'étoffer les membres du personnel affectés à cette fonction. Actuellement, la partie chypriote grecque n'offre de services de maintien du trafic qu'au poste frontalier de Metehan/Ayios Dhometios et le fait d'assurer ce service dans d'autres postes frontaliers contribuera à accélérer les passages au poste frontalier de Metehan/Ayios Dhometios.

La partie chypriote grecque a également lancé une campagne de dénigrement contre nos entreprises, nos commerçants, voire nos professionnels de la santé. Cette campagne, qui vise à décourager les Chypriotes grecs d'utiliser les produits et services chypriotes turcs, porte atteinte à l'économie chypriote turque, ce qui est également contraire aux appels du Conseil de sécurité.

## 5. Hydrocarbures

Les ressources en hydrocarbures autour de l'île de Chypre appartiennent autant aux Chypriotes turcs qu'aux Chypriotes grecs. Ce fait est accepté par les deux communautés de l'île, ainsi que par toutes les parties concernées et impliquées. En raison de la politique hégémonique des dirigeants chypriotes grecs, la découverte de ressources en hydrocarbures au large des côtes de l'île est devenue une pomme de discorde entre les deux parties, ainsi qu'entre les États côtiers et les parties prenantes de la région.

Au cours de la période considérée, la partie chypriote grecque a repris ses activités illégales liées aux hydrocarbures, malgré nos appels répétés à la coopération, au mépris total de nos droits de copropriété et des revendications maritimes de la République de Türkiye. Nous considérons qu'il s'agit d'un nouvel acte hostile qui se répercutera sur la sécurité, la stabilité et la coopération régionales. En se comportant de la sorte, la partie chypriote grecque ne laisse d'autre choix aux Chypriotes turcs, que de leur rendre la pareille, ainsi qu'à la Türkiye, pour protéger nos droits, tout en laissant la porte ouverte à la coopération et à la diplomatie.

Préférant la diplomatie à l'unilatéralisme, la partie chypriote turque a présenté trois propositions constructives pour favoriser la coopération et atténuer les tensions, qui visent toutes à transformer cette crise en une occasion mutuellement bénéfique.

À cet égard, la proposition chypriote turque, datée du 13 juillet 2019, est toujours sur la table. Notre proposition prévoit la création d'un comité conjoint composé d'un nombre égal de membres issus des deux communautés. Les décisions relatives aux activités d'hydrocarbures au large des côtes, y compris le partage des revenus, seront prises conjointement par la partie chypriote turque et la partie chypriote grecque. Les décisions et les dispositions prises à cet égard ne préjugent pas des positions juridiques et politiques des parties chypriote turque et chypriote grecque sur la question de Chypre.

En outre, le Président de la Türkiye, Recep Tayyip Erdoğan, a proposé de convoquer une conférence régionale sur la Méditerranée orientale sur les hydrocarbures avec la participation des parties chypriote turque et chypriote grecque, des États côtiers et des parties prenantes.

## 6. Maraş/Varosha

La partie clôturée de Maraş est un territoire de la République turque de Chypre-Nord et une zone militaire que personne n'utilise pour le moment. Nous avons reçu un nombre croissant de demandes et de revendications de la part des anciens habitants

de cette zone et avons décidé de les traiter. Cette décision vise à permettre aux anciens habitants de la zone de se voir accorder par la Commission des biens immobiliers, sanctionnée par la Cour européenne des droits de l'homme, les trois voies de recours concernant les revendications de propriété. En juillet 2021, le Gouvernement de la République turque de Chypre-Nord a levé le statut de zone militaire d'un secteur pilote qui correspond à environ 3,5 % de la zone clôturée de Maraş.

Nous considérons ce processus comme une étape positive qui respecte les droits des habitants de la zone, conformément aux appels lancés par les acteurs et organismes internationaux pertinents.

Au cours de la période considérée, le nombre de demandes déposées devant la Commission concernant la partie clôturée de Maraş est passé à 459. Cette évolution montre que l'ouverture de Maraş par la partie chypriote turque continue d'être bien accueillie par les anciens habitants de ladite zone. Je suis déterminé, avec mon gouvernement, à poursuivre la mise en œuvre de cette ouverture et notre commission des biens immobiliers, sanctionnée au niveau international, est actuellement en train d'évaluer les demandes des anciens habitants chypriotes grecs concernant cette zone.

---